

Orientations budgétaires 1996 - Remise des documents aux Conseillers Municipaux

M. LE MAIRE : On m'a signalé que quelques membres, notamment de l'Opposition n'ont pas eu les documents relatifs à cette question suffisamment tôt pour y travailler largement. Je vous rappelle que les attachés de groupe peuvent retirer ces documents dans vos boîtes aux lettres une semaine avant le Conseil Municipal. Je pense qu'il y a eu là maladresse entre vos attachés de groupe et nos services.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, sur cette question de méthode, effectivement nous avons convenu en début de mandature avec votre Secrétariat Général, que nous souhaitions pouvoir disposer des documents le vendredi se situant 10-11 jours avant la séance du Conseil. Cela a bien marché jusqu'à cette fois-ci où nous n'avons pas eu les documents. C'est pour cela que nous l'avons signalé.

M. LE MAIRE : Nous le regrettons mais je vous rappelle que nous allons au-delà de la réglementation qui nous donne comme délai 5 jours francs avant la séance pour l'envoi de l'ordre du jour et des documents.

M. SENNERICH : Si j'ai bien compris, si on dispose d'un groupe, on reçoit les documents une semaine avant et en tant que conseiller simple, on ne peut pas bénéficier de ces documents une semaine à l'avance. Ça me paraît un peu...

M. LE MAIRE : Je me suis mal fait comprendre. Vous êtes soumis au même régime que les autres Conseillers Municipaux. Les documents vous sont envoyés par courrier 10 jours avant la séance. Le problème qui s'est posé concerne le groupe de l'opposition qui a souhaité, dès le début du mandat, que ces documents soient mis à sa disposition, dans ce même délai de 10 jours, au Service Courrier, afin de pouvoir travailler le samedi sur la séance du Conseil.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois qu'il est mieux, pour l'efficacité et la fiabilité du système de déposer les documents dans nos boîtes. Si tout le monde est d'accord, je crois que c'est le circuit le plus rapide.

M. LE MAIRE : Vous aurez donc les rapports dans vos boîtes, 10 jours avant le Conseil Municipal, soit le vendredi. Cela nous fera réaliser des économies !

Dont acte.